



# APPEL A CANDIDATURES AUTOMNE 2023

*Résidence à Pollen du 15 septembre au 15 décembre 2023*

**POLLEN**

**Monflanquin / FRANCE**

**05 53 36 54 37**

**[www.pollen-monflanquin.com](http://www.pollen-monflanquin.com)**

**Pollen accueille des plasticiens de toutes nationalités et leur permet de réaliser un projet spécifique ou de poursuivre une recherche personnelle.**



## **Pollen se définit comme une plate-forme d'échanges et un lieu d'expérimentations propice à l'accomplissement et l'approfondissement d'un travail.**

Pollen propose un « terrain d'essai » et un accompagnement susceptibles de nourrir le travail et la démarche des artistes. C'est un programme singulier, qui ne pose pas l'exposition réalisée en fin de séjour comme un objectif, mais comme un outil. C'est une expérience nourrie de contacts avec d'autres artistes, le public, des scolaires, des opérateurs culturels...



## **CONDITIONS D'ACCUEIL**

L'association met à la disposition des artistes **un atelier individuel** et **un logement équipé**. Le versement d'une **allocation de résidence et de travail d'un montant global de 3 600 €** (trois mille six cent euros) est échelonné durant le séjour. Le programme proposé est associé à la présence continue des artistes sur le site de résidence pendant les trois mois. Elle n'est pas fractionnable ou modulable car considérée comme un élément fondamental du programme. Chaque artiste peut développer librement plusieurs projets durant le temps de résidence de 3 mois. Les limites sont fixées par le temps, les moyens et le budget global dont disposent les artistes pour l'ensemble du programme.

# CANDIDATURES

Le programme de résidence est tourné vers des artistes professionnels de tous âges et toutes nationalités, **dont le travail s'inscrit dans le champ des arts plastiques et visuels**. Il n'est accessible que sur candidature motivée.

Les dossiers de candidatures doivent être directement présentés et motivés par les artistes eux-mêmes et ne peuvent être délégués (galeries, agents, directeurs artistiques...).

Collectifs : Bien que le programme de Pollen soit prioritairement tourné vers les candidatures individuelles **les collectifs d'artistes ne sont pas écartés**.

Un collectif peut donc postuler sachant néanmoins que les moyens et infrastructures mis à sa disposition resteront identiques à ceux proposés pour une candidature individuelle.

Les candidatures collectives sont toujours examinées avec une attention particulière qui vise à trouver la cohérence entre une démarche collective et la pertinence du projet artistique.

Il est possible de présenter plusieurs fois sa candidature. **La répétition d'une candidature n'est ni une garantie de succès, ni un handicap**.



Rencontre avec  
Lidia Lelong  
dans son atelier  
résidence 2022



Un comité de pré-sélection se réunit deux fois par an (traditionnellement fin avril et début décembre). **Il regroupe autour de l'équipe de l'association, des opérateurs et personnalités de la scène de l'art contemporain.**

Chaque réunion du comité de présélection étudie les candidatures à un séjour en atelier-résidence sur une période distante d'un an.

**Les candidats présélectionnés sont le cas échéant sollicités par la suite pour des entretiens prétextes à la découverte du site et de ses spécificités.** En raison du nombre de candidatures seuls les artistes présélectionnés après les comités de sélection sont éventuellement reçus en entretien. Seuls deux candidatures sont retenues au terme de chaque processus de sélection.



Exposition de Marina Vandra 2021 - 2ème salle



Exposition de Mengzhi Zheng 2020 - 1ère salle

## CANDIDATEZ !!!

**Tout candidat doit présenter un dossier comprenant :**

- **une lettre de motivation précisant sa démarche et les raisons de sa candidature**
- **un dossier relatif a son travail incluant CV/BIO**

Dossiers à adresser à **[contact@pollen-monflanquin.com](mailto:contact@pollen-monflanquin.com)**

Les candidatures transmises ne doivent pas excéder 25 Mo.

Seuls les dossiers réceptionnés strictement dans les délais sont pris en compte.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES LE 15 NOVEMBRE 2022 À MINUIT**  
POUR LA RÉSIDENCE DE MI-SEPTEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2023.